



Commission des Championnats
Réunion du 13 février 2019 - PV N°24

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne-Marie - MM. RAIGNIER Christian (Président) - MEYLEU Jacques - COMBEAU Jean-Jacques - DOUGNAC Daniel - PLU Dominique

Les décisions de la commission sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours à compter de lendemain du jour de la publication conformément à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 09 ET 10.02.2019

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

Poule A N°50863.2 MUSSIDAN ST MEDARD 2 - LIMENS JSA 2

DEPARTEMENTAL 3

Poule B N°51060.2 LAMPONAISE CARSACOISE - CAMPAGNAC DAGLAN

DEPARTEMENTAL 4 ELITE

Poule A N°53472.1 E. JAVERLHAC BEAUSSAC - PERIGORD VERT 2

N°53473.1 AGONAC - NONTRON ST PARDOUX 2

N°53474.1 PAYS GRANITIQUE - E. ST JEAN CORGNAC SARRAZAC 2

Poule D N°53538.1 LE BUGUE VEZERE - CENDRIEUX LA DOUZE 2

Poule E N°53585.1 GINESTET - PAYS DE L'EYRAUD 2

Poule F N°53612.1 TSMB 2 - PAYS DE MAREUIL 2

N°53614.1 ST AULAYE - VILLETUREIX

DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION

Poule I N°53695.1 SARTLAT MARCILLAC 3 - PERIGORD NOIR 2

STATUTS ET REGLEMENTS

DEPARTEMENTAL 4 ELITE

Poule A N°53473.1 AGONAC - NONTRON ST PARDOUX 2

DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION

Poule H N°53670.1 ROUFFIGNAC PLAZAC 3 - LIMEUIL 2

NON SAISIE INTERNET

FOOT EDUCATIF

1^{ère} infraction : Débiter le club de 8 € : RIBERAC

CONTROLE DES LICENCIES SUSPENDUS

DEPARTEMENTAL 4 PROMOTION

Poule I N°53695.1 SARTLAT MARCILLAC 3 - PERIGORD NOIR 2

1 joueur du club de PERIGORD NOIR a participé à la rencontre de l'équipe 2 du 10/02/2019 alors qu'il était suspendu. La commission donne match perdu par pénalité à PERIGORD NOIR 2 sur le score de 3 buts à 0 et 1 point de pénalité au classement, inflige une amende de 60 € au club et transmet le dossier à la commission de discipline.